135
mars 2015

L'inspection

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

REVUE TRIMESTRIELLE DU SI.EN - UNSA ÉDUCATION

LE DOSSIER | 8 > 13

Territoires et pilotage

NOTRE **MÉTIER** | **4**
Et si on mettait de la Solidarité dans nos classes

NOS **RETRAITES** | **16**
Le congrès de l'UNSA Retraités

SI.eN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA éducation

CPPAP N° **0516 S 07856**

mgen

Bien plus
qu'une mutuelle
ma préférence solidaire

www.artigal.agency - Photo : Jean-Pierre Sale. Document non contractuel

Choisissez l'offre MGEN qui va avec votre vie

Maladie, hospitalisation, optique, dentaire, arrêt de travail, invalidité : votre vie et vos besoins peuvent évoluer. Pourquoi, dès lors, votre protection santé et prévoyance n'évoluerait-elle pas en fonction de votre préférence ?

Pour accompagner chaque moment de votre carrière et de votre vie, MGEN propose des offres adaptées qui couvrent efficacement vos frais de santé et de prévoyance en même temps. Vous aussi, comme plus de 3 millions de personnes, faites de la référence solidaire MGEN votre préférence.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Education nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

mgen.fr

Mutuelle Santé
Prévoyance
Autonomie
Retraite

Sommaire 135

l'édito

Le SI.EN, acteur exigeant et réaliste de la réforme territoriale

notre métier 4

Conférence « Laïcité et Europe » 4
Et si on mettait la solidarité dans nos classes 5

le dossier

Territoires et pilotage 8
Au delà de cette limite nous entrons dans les territoires 8
L'enfant, le jeune et le territoire 9
Pour que les inspecteurs ne se noient pas dans les Bassins 10
Le territoire de l'Éducation prioritaire, quel devenir ? 11
L'inspecteur de l'orientation et la problématique des territoires 12
Connaissance des réalités locales et injonctions nationales 13

vie syndicale 14

Nouvelle rencontre dans le cadre du dialogue social, le 22 janvier 2015 14

nos retraites 16

Le congrès de l'UNSA Retraités 16

Cérémonie 17

Remise de la Légion d'honneur à *Ginette Kirchmeyer* 17

Hommages 18

Hommage à *Claire Vennin* 18
Hommages à *Alain Mouchoux* et *Michel Marbot* 19

Directeur de la publication
Patrick **Roumagnac**
Directeur de la rédaction
Michel **Volckcrick**
Photo couverture © Michel **Volckcrick**
Hôtel de ville de Douai
Réalisation : **Yellowstone-design.fr**
Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : **0516 S 07856**
ISSN : **1251-2028**
4 numéros : ***l'Inspection, Réalités & Prospective***
Numéro spécial : ***Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale***
Prix du numéro : 7,50 € - Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SI.EN-UNSA Éducation
23, rue Lalande - 75014 PARIS
Tél. : **01 43 22 68 19**
Fax : 01 43 22 88 92
Courriel : ***sien@sien-unsa-education.org***
Site : ***sien-unsa-education.org***

Le SI.EN, acteur exigeant et réaliste de la réforme territoriale

Le concept de territoire apparaît aujourd'hui comme un facteur incontournable pour définir les politiques éducatives. La généreuse, mais illusoire, idée d'égalité qui a fondé l'École de la République a montré toutes ses limites. Dès les années 1980, la mise en place de l'Éducation Prioritaire a permis à chacun de prendre conscience des dérives résultant de cette vision centralisatrice d'une uniformité des territoires. Depuis cette première avancée, le territoire est devenu la pierre angulaire pour la définition des politiques éducatives. Pour autant, la manie taxinomique qui caractérise notre système social a conduit à la caractérisation de zones ressemblant furieusement à une ghettoïsation !

Ce souci de classification a des effets aussi bien dans les mesures de carte scolaire que dans la mise en œuvre des formations ou dans les représentations si vite formalisées des jeunes qui habitent ces secteurs socio-géographiques. Car il n'est nul besoin de lire entre les lignes : les territoires se définissent par leurs habitants et notre pays manifeste une réelle expertise pour que ne puissent que se rassembler ceux qui se ressemblent.

C'est à l'évidence dans une logique humaniste de compensation qu'ont été définis les premiers territoires éducatifs autour de secteurs reconnus comme « *défavorisés* » ou « *sensibles* ». Il devenait dès lors légitime de « *donner plus à ceux qui ont moins* » … Cette superbe formule a été reprise sous des formes variées et avec des intentions diverses, néanmoins, elle reste aujourd'hui l'étendard de ceux qui voient dans l'équité le moyen de tendre vers plus d'égalité.

Il était inévitable que la loi de Refondation de l'École prenne à bras-le-corps la question des territoires. En ce sens, la réforme territoriale qui commence à se déployer apparaît comme porteuse d'espoir… mais aussi d'inquiétude ! De droite ou de gauche, connaissez-vous beaucoup d'hommes politiques qui n'aient pas mis en avant la nécessité d'une meilleure mixité sociale ? Et pourtant, en voyez-vous beaucoup qui aient réussi à dépasser le stade de l'incantation pour tendre vers de réelles restructurations sociales ?

Comment ne pas craindre qu'une nouvelle fois la montagne n'accouche que d'une souris ! C'est certes un très vilain jeu, souvenir de notre enfance, mais qui ne s'est pas déjà essayé à agiter un bâton dans une fourmilière pour voir comment, en quelques instants, tout revenait en son état original ?...

Mais le pessimisme n'empêche ni l'espoir ni l'envie de faire évoluer les choses ! C'est dans cette perspective que les inspecteurs inscrivent en permanence leur action. Ils le montrent au quotidien : c'est sur la base du projet que la notion de territoire éducatif prendra son sens. Structure ouverte et évolutive, le territoire est nécessairement multiple et polymorphe ; il suppose d'apprendre à se connaître pour travailler ensemble, il impose surtout de rapporter toutes les actions envisagées à un seul objectif : mieux faire réussir tous les élèves.

Du plus vaste - le monde - au plus réduit - l'établissement -, le territoire doit être une structure de partage et non d'enfermement. Pour aider à l'instauration de ces espaces de liberté et de créativité, les inspecteurs doivent être reconnus et respectés. Ils le sont largement par les enseignants, malheureusement de très nombreuses remontées montrent que notre hiérarchie locale semble souvent incapable de manifester cette reconnaissance et ce respect. Entre contraintes absurdes et pratiques infantilisantes, les inspecteurs sont malmenés et le disent de plus en plus fort.

Nous l'affirmons avec insistance : la refondation de l'École restera un vœu pieux tant que la refondation de l'inspection restera lettre morte. Tant que le poids des habitudes et des traditions pèsera sur l'encadrement pédagogique, les spéculations sur un système éducatif plus juste et plus efficace feront long-feu.

C'est à cette reconstruction que vous invite le **SI.EN UNSA** ; refusons de subir la réforme territoriale, soyons-en les acteurs exigeants et réalistes ! Agissons ensemble pour que les mesures proposées prennent sens plutôt que forme. En affirmant nos valeurs et nos ambitions pour les élèves, nous légitimerons notre préoccupation d'une revalorisation de nos métiers et d'une amélioration de nos conditions de travail.

Le territoire n'est pas qu'une problématique professionnelle pour les inspecteurs, c'est aussi une préoccupation syndicale à laquelle le SI.EN vous propose de réagir !

Patrick **Roumagnac**
Secrétaire général du **SI.EN** - **UNSA Éducation**

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE — UNSA éducation

Conférence « Laïcité et Europe »

Résumé de la conférence d'***Alain Mouchoux*** devant le Bureau national du SI.EN le 5 février 2015.

Présentation

Le principe de la Laïcité constitue une référence incontournable et ses composantes sont largement débattues, lorsque l'actualité et les contextes le demandent comme en la période actuelle. Dans notre environnement européen, il est intéressant, voire important d'en connaître le sens, les extensions, les limites éventuelles.

Quand on débat de la place des religions, de leur rôle, et donc de la Laïcité dans l'Europe d'aujourd'hui, s'impose une réflexion sur toutes les formes d'intégrisme religieux, sur la place de l'Islam dans nos sociétés et sur le djihadisme.

La Laïcité récuse cette assimilation réciproque du pouvoir et de la religion, du temporel et du spirituel.

Ajoutons que, dans l'espace européen le mot Laïcité, comme sa signification, ne sont souvent ni compris, ni acceptés. Dans certains contextes, on conçoit peu qu'un être humain puisse vivre sans croyance en un dieu ni sans pratique d'une foi.

Humanisme et Laïcité

Le thème de la laïcité nous est familier, à nous Français. Mais si nous tenions cette réunion dans un autre pays, il faudrait d'abord s'accorder sur les définitions et sur les concepts. Souvent le mot n'existe pas ou il a seulement le sens de « *ce qui n'est pas ecclésiastique* ». Cela ne signifie pas qu'ailleurs, en Europe (et dans le monde), les principes généraux fondant la Laïcité n'existent pas. Le mouvement constant des idées qui a abouti en France à la Laïcité, trouve ses ses racines dans un mouvement de pensée continu et bien plus large que le périmètre français. Si l'objectif de la Laïcité, est le développement de valeurs humanistes à vocation universelle conférant des Droits fondamentaux porteurs d'Égalité dans la diversité, alors le dialogue devient possible partout.

C'est pourquoi il est toujours nécessaire lors de discussions avec des interlocuteurs étrangers ou non, de clarifier et d'expliquer par exemple que notre Loi de 1905 dite « *de séparation des Eglises et de l'État* » n'est pas une loi anti-religieuse !

Il n'est nullement question, pour nous Français, de réduire l'importance du mot Laïcité comme si ce principe avait vieilli ! Il s'agit d'en montrer toutes les acceptions et applications dans tous les domaines de la vie en société. Constatons que partout en Europe, plus d'1/4 de la population se dit « *sans religion* » et que la pratique religieuse chez les jeunes est en forte diminution pour toutes les religions !

Cette remarque atteste de l'intérêt de la Laïcité pour répondre aux évolutions et mutations en cours. La Laïcité constitue un recours crucial dans la lutte contre les extrémismes religieux.

Situations nationales

Poser la question de la Laïcité dans de nombreux pays d'Europe revient de fait à poser la problématique générale des relations entre l'État, la (les) religion(s) et les Droits de l'Homme.

En Europe les relations entre les Églises et les États sont diverses, évolutives et résultent de l'histoire de chaque pays. La séparation des Églises et de l'État n'est pas en soi un label de Laïcité. A partir de l'aspiration globale au progrès et au « *meilleur être* », la sensibilité croissante aux Droits de l'Homme est un élément positif porteur des valeurs de la Laïcité.

Contextes et avenir

La séparation des Églises et de l'État est, pour nous, un élément fondamental de notre conception de la Laïcité. Beaucoup des questions contemporaines de société sont en lien plus ou moins direct avec les religions. Dans de nombreux pays d'Europe, comme en France, la conduite de certains enseignements est devenue difficile notamment en Sciences de la Vie et en Histoire !

Ceci est inquiétant. Nous devons lutter contre la confusion entre les croyances et la Science.

La croyance n'est pas assimilable à une Science !

Un autre débat prend de l'ampleur sous l'influence des milieux extrémistes religieux, mais aussi de groupes politiques : c'est le Relativisme qui voudrait que certaines populations ne méritent pas de bénéficier des Droits de l'Homme envisagés comme une invention des pays de l'Occident, et qui serait inapplicable ailleurs !

Le droit à la différence ne signifie pas la Différence des Droits… ou leur absence !

Il est un domaine important et sensible, pour lequel l'Humanisme laïque se doit d'accorder désormais, dans le cadre européen, une attention croissante. Il s'agit des Sectes qui induisent un état de dépendance, de sujétion psychologique, physique, ou matérielle en lien avec une soumission totale.

Dans toute réflexion concernant la société et son fonctionnement, concernant la Laïcité, ou le domaine de la Vie (Bioéthique) les conceptions humanistes ont profondément évolué, ne serait-ce qu'au regard d'évolutions scientifiques et techniques fulgurantes. Il en est de même de la fin de vie (suicide assisté, euthanasie) ou du don d'organes avec des épisodes médiatiques qui soulignent l'hétérogénéité des législations dans l'espace européen.

Aujourd'hui comme demain, la Laïcité est concernée par les grands courants qui traversent nos sociétés européennes en impactant les Droits de l'Homme dans leur intégralité !

Conclusion

Il n'est ni possible, ni logique, de conclure, puisque l'idée de Laïcité se réfère à des idéaux et pratiques en perpétuelle construction dans des contextes nationaux et européens.

Nos sociétés dites postmodernes aspirent au développement, au progrès dans de multiples domaines de la vie quotidienne, mais elles veulent également protéger leurs ancrages (coutumes, traditions, histoire) ; elles aspirent à des repères temporels, géographiques, spirituels afin de consolider des identités affaiblies, perdues ou parfois même rejetées ou spoliées.

Soyons clairs : il y a une égale dignité des cultures et appartenances. Encore faut-il qu'elles soient connues, vivantes, valorisées et accessibles ; ce qui implique un *corpus* de droits et d'obligations pour vivre sa propre culture et respecter celle des autres, notamment sa religion.

Agir pour la Laïcité c'est lutter en permanence pour la dignité humaine et pour toutes les libertés et les valeurs fondamentales auxquelles nous croyons. Ce combat incessant ne saurait connaître de terme.

Nous ne pouvons abdiquer cette action résolue de solidarité, de condamnation des injustices et des discriminations. Il s'agit bien ici d'une obligation morale visant à valoriser les progrès dans les domaines de la science et de l'éthique. Il s'agit d'une lutte contre les atavismes, les obscurantismes, en recourant, comme leviers, à l'Éducation, à la valorisation des Droits de l'Homme dans leur diversité et leur universalité. Ceci fonde évidemment une attitude laïque.

L'Europe et la Laïcité ont, d'évidence, à faire face à de nouveaux enjeux !

Comment ne pas exprimer notre inquiétude (croissante) alors que, dans de nombreux pays, resurgissent ou se développent des manifestations racistes, xénophobes, antisémites ou islamophobes, porteurs d'intolérances contre la religion de l'autre et contre l'humanisme laïque ? Comment rester indifférents face à la montée des intégrismes, des communautarismes, des discriminations de toutes sortes ?

Promouvoir l'idéal laïque suppose l'ouverture de l'esprit et l'ouverture du cœur, par l'Éducation, par la connaissance de l'autre, de son histoire, de sa culture, de ses modes de vie. L'Éducation est parfois également, un puissant agent de conformation idéologique des esprits et des attitudes comme l'utilisent encore des régimes totalitaires et les théocraties (en ne permettant pas aux filles en particulier d'être scolarisées !)

Les DROITS de L'HOMME comme la LAÏCITE, dans leur universalité et leur diversité, s'apprennent, s'enseignent, s'acquièrent ...

On les pratique, on les défend, on les promeut pour le bien de tous, pour le « ***Vivre Ensemble*** ». !

Et si on mettait la solidarité dans nos classes ?

Les événements tragiques du 7 janvier ont provoqué des rassemblements spontanés immenses dans toutes les villes de France avec un même slogan qui privilégiait la liberté d'expression et la solidarité. Et le 11 janvier, on a vu des anonymes de tout âge, de toute orientation politique, de toute confession religieuse voire sans religion, se rassembler en un mouvement gigantesque, unifié et grave.

L'analyse de ces attentats a conduit, comme cela est souvent le cas, à la responsabilité de l'École et aux difficultés qu'elle a à intégrer tous ses élèves. Et les propositions envisagées par les politiques de tous bords et par des journalistes qui s'estiment compétents dans tous les domaines, plutôt que de s'orienter vers une réflexion autour de la solidarité, vont déjà à des cours supplémentaires de laïcité ou d'apprentissage de la Marseillaise, à un surplus d'autorité de la part des enseignants, voire à une tenue vestimentaire identique pour tous. Ce n'est pas d'aujourd'hui que de telles propositions sont faites et l'arsenal des sanctions et punitions pour les élèves des collèges et des lycées est parfaitement cadré. Il faut reconnaître que ces solutions n'ont pas jusqu'à présent toute leur efficacité.

Certes, notre système éducatif français, profondément inégalitaire, ne se caractérise guère par la solidarité entre les élèves. Ou si cette solidarité existe, ce n'est pas dans son fonctionnement, tant s'en faut. Peut-être est-il donc temps de voir quels leviers on peut utiliser pour qu'un peu plus de collaboration et d'entraide construise la formation de nos jeunes et qu'on puisse, au-delà des discours généreux, faire en sorte que de tels drames ne se produisent plus. Voyons un peu...

À l'école maternelle

Un des enjeux majeurs est celui de l'acquisition du langage. Or les enfants arrivent avec des acquis fort variables : les uns s'exprimant déjà fort correctement quand d'autres ne disent pas un mot. >

> Tant que les séquences de langage se feront collectivement, les silencieux resteront muets.

Par ailleurs, l'organisation en ateliers qui facilite grandement la conquête de l'autonomie, ne facilite en rien la collaboration : chaque enfant a sa tâche à accomplir mais rien n'est prévu pour aider ceux qui ont quelques difficultés. Et si les jeux éducatifs sont d'une extrême variété et de très grande qualité pour la plupart, on cherche les jeux susceptibles de mettre en œuvre la collaboration et la solidarité.

À l'école élémentaire

Que ce soit pour l'apprentissage de la lecture ou pour les mathématiques, c'est la règle du « *chacun pour soi* » qui sélectionne et qui laisse les autres sur le côté. Et pourtant les élèves sont jeunes, ils savent jouer, se mettre d'accord et collaborer dans la cour de récréation. Pourquoi ne pas envisager régulièrement des activités et travaux de groupes qui les amènent à s'entendre et à participer tous aux apprentissages mis en œuvre ? Cela est possible dans la production écrite, dans la résolution de problèmes, dans les recherches documentaires d'histoire et de géographie, dans les expériences scientifiques. Et le tutorat constituerait un bienfait pour les uns et pour les autres.

Au collège

L'absence de différenciation pédagogique, la poursuite d'un programme que les enseignants eux-mêmes complexifient à l'excès et le travail donné à la maison dont on connaît le caractère discriminant, marginalisent définitivement les élèves fragiles. Là aussi, une autre conception de la compétence professionnelle permettrait de mettre en œuvre, quelle que soit la discipline, des travaux de groupes collaboratifs et différenciés qui feraient travailler tous les élèves plutôt que d'en laisser un bon tiers sur le côté, faute de saisir correctement le discours ininterrompu du professeur.

En bref ...

Le président de la République s'est fait élire sur une promesse de refondation de l'École et ses ministres ont cherché ensuite avec leurs collaborateurs et tous les représentants du monde éducatif tentent d'améliorer notre système pour qu'il soit moins inégalitaire et plus efficace. Mais que ce soit dans la réforme des rythmes scolaires, dans l'élaboration des nouveaux programmes, ou dans la mise en place d'une nouvelle formation des enseignants, il est bien difficile de voir ce qui pourrait être une amorce de davantage de solidarité entre nos jeunes.

Certes il serait dangereux d'établir un lien de cause à effet entre ces situations de marginalisation qui affectent bon nombre d'élèves issus de l'immigration maghrébine avec l'intégrisme et le terrorisme islamiste. Il n'empêche que si l'on sait que la violence naît de l'absence de dialogue, la pédagogie mise en place dans nos classes ne privilégie guère la parole des élèves. Une simple promenade dans les couloirs d'une école, d'un collège ou d'un lycée permet de s'en rendre compte : contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, outre un certain brouhaha désordonné que l'on entend parfois, c'est l'enseignant qui a la parole et lui seul.

Il faut cesser ce discours qui consiste à dire que la société est faite de concurrence. Certes il existe des concours pour entrer en école d'ingénieur ou dans la fonction publique, certes les traders jouent à la Bourse contre les autres, mais pour le reste tout fonctionne dans le travail d'équipe et la collaboration. Il aurait été bien difficile de tuer des mammouths ou de construire des cathédrales dans la concurrence. Aujourd'hui encore, les entreprises qui fonctionnent bien sont celles qui ont compris que la mise en concurrence des uns par rapport aux autres était contre-productive et que la collaboration, l'entraide et le tutorat entre les salariés était bien plus efficace.

Les écoles, les collèges et les lycées fonctionnent mieux lorsque les enseignants et les chefs d'établissements travaillent en équipe, en bonne intelligence, lorsqu'ils se soutiennent et s'entraident.

Les classes fonctionneraient certainement mieux si l'on donnait la parole aux élèves, si on leur permettait de communiquer, si, au lieu de les mettre en concurrence dans des épreuves pipées du départ, l'on mettait en place des activités les amenant à collaborer, à s'entraider, si l'on cherchait à créer une véritable culture commune à l'intérieur de la classe.

Au-delà d'une formation professionnelle très largement insuffisante encore aujourd'hui, cela nécessite un changement d'état d'esprit de la part des enseignants, et les inspecteurs pourraient peut-être s'attacher plus à ces orientations qu'à des détails de connaissances ou de didactique. Il n'empêche que ces quelques pistes pourraient constituer la base d'une École et d'une société plus justes dans laquelle le troisième mot de notre devise nationale « ***Liberté, Égalité, Fraternité*** » - devise particulièrement rare aux frontons des hôtels de ville et qu'il est bien difficile de lire lorsqu'elle existe - prendrait enfin tout son sens.

Les Français s'intéressent de plus en plus aux produits d'épargne solidaires. **À la clé : la satisfaction d'épargner doublement utile.**

Épargne solidaire
Tous gagnants

Créer des emplois, soutenir des projets qui respectent l'environnement, aider des enfants défavorisés ou des personnes handicapées : nous sommes nombreux à partager l'envie d'être plus utiles. Aujourd'hui, plus d'un million de Français la concrétise grâce à l'épargne solidaire. Ils étaient moins de 40 000 en 2003 (1).

UN INTÉRÊT SOCIAL DÉMONTRÉ

Depuis 2002, l'argent investi dans l'épargne solidaire a permis de créer ou consolider 200 000 emplois et d'aider 38 000 personnes en difficulté à se loger (1). Preuve qu'il est possible de concilier finances et démarche solidaire. *«Au moins, je sais où va mon argent»*, s'exclame Paul, 57 ans et père de deux grands enfants, qui tient à ce que son épargne contribue à financer des activités socialement utiles. Karine, directrice de la scierie Aprobois, mesure bien l'importance de cette démarche : *«L'argent placé par des épargnants m'a aidée à embaucher plusieurs personnes en situation de handicap qui ne trouvaient pas d'emploi sur le marché ordinaire du travail.»*

UN MÉCANISME GAGNANT-GAGNANT

La MAIF est le premier assureur français à proposer une gamme intégralement solidaire : livrets (2) bien sûr, mais aussi assurance vie (4) et fonds d'investissement de proximité. Par conviction. Parce qu'elle est attachée à promouvoir un modèle d'épargne utile à la petite entreprise qui recrute ou à l'association qui s'active. Un choix solidaire qui, pour autant, ne rapporte pas moins à l'épargnant. Avec les livrets, 25% des intérêts sont reversés au bénéfice d'associations et l'épargnant peut réduire ses impôts de 66% de cette somme. L'assurance vie permet d'investir dans des structures à forte utilité sociale et environnementale et de soutenir la création d'emploi. Être acteur de la solidarité, c'est désormais à la portée de tous. ■

© Photo : Eric Legret

Karine Mahé concilie performance économique et responsabilité sociétale à la tête d'Aprobois, l'une des scieries les plus modernes de Bretagne.

"Au moins, je sais où va mon argent"

3,10%

Rendement net (3) 2014 du fonds euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire MAIF (4).

www.maif.fr/epargnesolidaire

(1) Source : Finansol. (2) Les livrets d'épargne solidaires proposés par la MAIF sont des produits Socram Banque. (3) Rendement net de frais sur l'épargne gérée et hors prélèvements sociaux. (4) Le contrat multisupport Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF. Pour les supports en unités de compte, le risque financier est assumé par l'adhérent.

Parnasse-MAIF - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort B 330 432 782 - Le Pavois - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. **MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. **Filia-MAIF** - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.
MAIF Solutions financières - société par actions simplifiée au capital de 6 659 016 € - RCS Niort B 350 218 467 - enregistrée auprès de la Chambre nationale des conseillers en investissements financiers sous le n° D008241 - 79038 Niort cedex 9. **MAIF, Filia-MAIF et MAIF Solutions financières** agissent en qualité d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement exclusifs de Socram Banque. MAIF Solutions financières inscrite sur le registre unique sous le n° 07 031 206, Filia-MAIF inscrite sous le n° 13 003 699, MAIF inscrite sous le n° 13 005 068 (www.orias.fr). **Socram Banque** - société anonyme au capital social de 70 000 000 € RCS Niort 682014865 - 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9.

MAIF
ASSUREUR MILITANT.

le dossier

Territoires et pilotage

Attention ! Au delà de cette limite, nous entrons dans les territoires

Au 19è siècle, les Lois *Jules Ferry*, quelles que soient leurs motivations profondes, avaient pour le moins un dénominateur commun : l'UNITÉ.

Pour la jeune École de la République, cette unité se manifestait, entre autres, par l'imposition d'une langue commune et unique : la langue française qui devait supplanter les nombreuses langues régionales très usitées à cette époque.

Cette injonction soulignait également le caractère centralisateur et fédérateur de l'État-nation et de son « *Instruction Publique* » qui affichait un modèle d'égalité de traitement sur l'ensemble des territoires placés sous son autorité.

Certes nous sommes aujourd'hui au 21è siècle, et la notion d'unité trop souvent confondue avec la notion d'uniformité semble inquiéter et contrarier un certain nombre de nos contemporains qui craignent que ce grand principe unitaire ne vienne s'opposer aux droits légitimes et naturels à la différence.

Il est vrai que l'affichage ostensible voire ostentatoire des différences en tous genres est devenu aujourd'hui plutôt *bon chic, bon genre* mais avouons tout de même que certains s'y sont parfois perdus dans des arcanes insondables tout comme un IEN peut « *se noyer dans les bassins* ».

Bien sûr, il ne s'agit pas ici de nier la notion incontestable de territoire et en tant qu'Inspecteurs de l'Éducation Nationale nous n'ignorons pas que notre École et tous nos établissements s'inscrivent forcément dans un environnement géographique, historique, culturel, socio-culturel parfois très marqué. Mais ces territoires ont des frontières, des limites qu'il ne faudrait peut-être pas franchir en relâchant par trop notre vigilance.

Car même si ce souci d'Unité peut apparaître aujourd'hui comme quelque peu suranné, sommes-nous prêts à abandonner les éléments constitutifs fédérateurs de notre École au profit de dispositifs territoriaux ou régionaux ?

Sommes-nous prêts à remettre en question les programmes nationaux garantissant l'unité des contenus d'enseignement sur tous les territoires ?

Sommes-nous prêts à remettre en question les certifications nationales qui garantissent une équivalence réelle entre, par exemple, un baccalauréat obtenu à Lille ou à Aix en Provence ?

Notons à cet égard que le DNB a déjà montré des signes de faiblesse et que les diplômes universitaires sont de plus en plus liés à l'établissement plus ou moins « *prestigieux* » où ils sont obtenus.

Il est vrai qu'un certain nombre de pays européens ont déjà largement emprunté ces voies territoriales mais est-ce vraiment exemplaire, probant et adapté à notre culture française ?

Certes les spécialités locales existent déjà dans notre pays gastronome mais en matière d'enseignement il faut peut-être contrôler nos appétits : la réforme récente des « *rythmes scolaires* » a montré largement ses caricatures et outrances et les IEN ont été souvent confrontés à ces disparités parfois désolantes.

Alors au moment de pénétrer dans ce monde flou et mystérieux des territoires, ne perdons pas de vue les valeurs unitaires et fondatrices de l'École républicaine, « *une et indivisible* » garante du principe ambitieux de l'égalité.

L'enfant, le jeune et le territoire

Secteur, bassin, district, tels sont les chemins qu'empruntera l'enfant qui entre en maternelle à trois ans pour faire ses premiers pas à l'école, et n'en ressortira qu'au terme d'un parcours aussi sinueux qu'erratique dans de très nombreux cas.

En théorie, l'enfant doit être accueilli au plus près de son domicile. Mais de secteur en secteur, de l'école au collège, au lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel, et jusqu'à l'université, les critères de rattachement géographique varient, se croisent et se chevauchent ; ce faisant, ils restent bien opaques pour la plupart des élèves et de leurs familles. En principe, chaque commune doit scolariser les enfants qui y résident, mais à y regarder de plus près, ce n'est pas toujours la proximité géographique qui fait force de loi. Ainsi, pour les collèges en zone rurale ou périurbaine, le dit-secteur est bien souvent paramétré par le réseau de ramassage scolaire. Quand cela se traduit par des lever matinaux et des trajets à pied pour rejoindre l'arrêt de car avant d'entamer le parcours qui conduit à l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège, force est de constater que tous les élèves ne sont pas logés à la même enseigne. Dans la refonte des régions et la restructuration administrative du territoire, préoccupons-nous qu'en termes de transport scolaire, les lois du marché et de la concurrence ne fassent pas mauvais sort au rythme et à la vie de l'élève. Les indicateurs de réussite scolaire posent clairement les écarts entre secteurs urbains, périurbains sans transport excessif dès le plus jeune âge et zones rurales ou de grande ruralité qui génèrent temps et fatigue.

A bien des égards, le territoire scolaire est largement tributaire du territoire géographique, le tribut « territorial » n'est pas le seul.

Dans son article 29-1.a, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) précise que « *l'éducation de l'enfant doit viser à … favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités* ». Pourtant, dans un pays qui, comme le nôtre, consacre des sommes non négligeables à l'Éducation, il est permis de s'interroger sur la réalité de l'expression et du développement des « *potentialités* » personnelles. Avant même d'évoquer les dons artistiques que chaque élève devrait être en mesure d'explorer, interrogeons la carte des langues et le sort de celles ou ceux qui, ne serait-ce que par l'histoire familiale, pourraient légitimement prétendre à développer une appétence, voire des dons, pour d'autres langues que l'anglais : le chinois, l'arabe, l'italien, le polonais, etc, toutes ces langues d'immigration qui constituent notre diversité, sans oublier l'allemand ou, le basque, le catalan ou autres langues régionales encore très vivantes. Une carte des langues bien souvent détournée à des fins d'élitismes ou d'éviction, aux dépens du « *territoire* ».

Notre institution n'est pas innocente : de parcours artistiques en parcours linguistiques, combien de « *parcours* » n'ont-ils pas été construits avant tout pour différencier tel établissement des autres, avec d'inavouables visées élitistes, ou simplement pour attirer le « *chaland* », sans se soucier de continuité, de l'avant et de l'après qui pourraient véritablement aider à révéler un don, une « *potentialité* » à accompagner, à développer : classes-vidéo, sections européennes, sections sportives plus ou moins agréées, … combien de ces mini-structures ne sont elles que prétextes à attirer, tels des miroirs aux alouettes. Ne rêvons pas, l'élève ne pourra pas explorer toutes les voies de son territoire scolaire. Notre système ne lui permet guère de sortir des sentiers battus et le hors-piste peut lui coûter cher. Quelle force de caractère lui faudrait-il mettre en œuvre dès le plus jeune âge pour imposer un projet de vie inédit à sa famille, à ses enseignants et à son environnement scolaire.

Certains y parviennent par des voies le plus souvent chaotiques et semées d'embûches.

Pour s'en convaincre, écoutons seulement ceux qui, après de brillants débuts professionnels dans l'ingénierie, l'industrie, l'encadrement, la finance, plaquent tout pour s'engager dans une vocation première un temps contrariée, pour devenir boulanger, cuisinier, ébéniste, … professeur des écoles.

Privilège de celles et ceux qui ont réussi à l'École, et qui sont sortis positivement des méandres scolaires.

Mais pour la plupart d'entre eux, entre sécurité contrainte et pragmatisme forcé, combien de frustrations, de renoncements et de rêves contrariés jalonneront encore le territoire de l'enfant et du jeune.

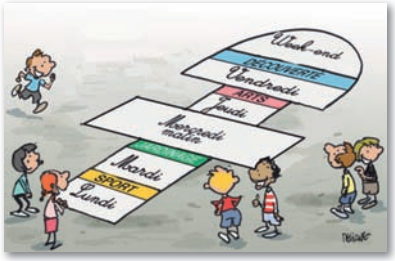

Pour que les inspecteurs ne se noient pas dans les Bassins

Qu'elles sont belles les intentions affichées à propos des bassins d'éducation et de formation qui en font ce levier essentiel du projet académique, ce cadre de fonctionnement qui faciliterait, dans ce territoire infradépartemental à dimension humaine, un espace de relations et de travail entre les chefs d'établissement, les inspecteurs et tous les niveaux d'enseignement des premier et second degrés pour développer une réflexion éducative et pédagogique collective !

Des désillusions trop fréquentes

Qu'elle est déplaisante cette réalité qui contraint les inspecteurs du premier degré et parfois les équipes de circonscription à assister à des réunions de BEF où l'on réaffirme sans cesse la priorité donnée au premier degré et où l'on oublie immédiatement la réalité de l'école primaire en délaissant au passage plus de la moitié des élèves du territoire.

Face à cette situation intolérable, les inspecteurs du premier degré quittent peu à peu les bassins pour laisser les cadres du second degré œuvrer entre eux.

Agir sur plusieurs fronts

Le présent article, au-delà d'une déploration légitime, souhaite proposer quelques pistes de travail ou de résistance pour faire en sorte que les bassins d'éducation et de formation répondent à leur mission dans le cadre de la refondation de l'école.

1 Le premier degré existe, je l'ai rencontré

Il convient de rappeler que les BEF ont pour ambition la construction d'un projet pédagogique, à partir de l'analyse du contexte. Recueillir des éléments pour donner une photographie du premier degré dans l'espace du BEF est plus que jamais compliqué. Nous ne disposons plus des données issues des évaluations nationales. Pour autant, les inspecteurs du premier degré vont dans les classes et sont en capacité de réunir des données qualitatives et quantitatives concernant l'ensemble des écoles primaires du BEF. Il est indispensable que ces données soient valorisées par la collection des observations issues des temps d'inspection ou d'évaluation.

Le territoire du BEF doit aussi devenir un véritable espace de coopération, de réflexion pédagogique au niveau du premier degré pour l'animation et la formation pédagogiques comme pour le pilotage sans nuire aux dynamiques départementales et académiques qui se trouvent ainsi nourries. Les équipes de circonscription peuvent fonder à ce niveau des projets collaboratifs profitables.

Ce niveau de travail entre les équipes de circonscription dynamise de manière cohérente et lisible des axes communs d'actions concernant l'accompagnement du parcours des élèves. Un programme de mutualisation pour les animations pédagogiques peut être élaboré.

2 Le premier degré désigné et reconnu comme vecteur d'animation du BEF

L'animation des instances du BEF doit être impérativement confiée à une équipe de co-animateurs dans laquelle figure un inspecteur du premier degré.

Dans le même ordre d'idée, il semble utile que tous les IEN du premier degré soient membres du bureau du BEF.

Il est également indispensable que plus de la moitié des sujets traités dans le BEF soient en écho direct avec des intérêts des élèves et les professeurs du premier degré.

Les inspecteurs du second degré doivent s'interdire d'utiliser les réunions de BEF pour communiquer des informations descendantes et exclusivement destinées au second degré.

Le critère numérique est à valoriser. Les participants du premier degré aux travaux du BEF doivent être nombreux pour être vus et entendus.

Si l'on rappelle régulièrement que **le BEF est un niveau pertinent d'échanges, d'analyses et de propositions qui met en vie et enrichit le projet académique**, la création de groupes thématiques doit impliquer à parité les enseignants des premier et second degrés afin de favoriser le partage de pratiques pédagogiques efficaces en réponse à des problématiques et des contextes précis. Il convient de se doter des moyens en remplacement et en déplacement pour que ces temps précieux soient inscrits dans un espace professionnel conforme, reconnu, juste et équitable.

3 Le BEF un territoire de conquête pour le premier degré

Nous pouvons noter que le travail collaboratif au sein des BEF est un bon indicateur pour juger de la priorité accordée au premier degré. C'est notamment sur ce territoire du BEF que doivent être levés les obstacles historiques qui cloisonnent l'action pédagogique et rendent difficile la mise en place des continuités indispensables à la réussite des élèves.

Le BEF ayant longtemps été un lieu de clivage, d'exclusion et d'ennui pour les cadres du premier degré doit sans doute constituer un front pionnier pour faire reconnaître la valeur fondatrice du premier degré et pour construire cette nécessaire articulation entre le premier et le second degrés.

Le territoire de l'Éducation prioritaire, quel devenir ?

La mesure des enjeux

La réforme de l'éducation prioritaire, présentée en Janvier 2014 après les assises de l'automne 2013, a été réaffirmée avec détermination en décembre 2014 par la ministre de l'Éducation nationale. Rarement aussi clairement, sauf à remonter à la création des ZEP, le poids du déterminisme social sur la réussite scolaire n'avait été exposé comme élément fondateur d'une réforme de l'éducation prioritaire, montrant par là l'efficacité toute relative des politiques précédentes (ZEP, RAR, ECLAIR ...). Les réponses apportées dans leur globalité semblent enfin prendre la mesure des enjeux et des besoins : concertation , formation, stabilité des équipes, rémunération des enseignants et des cadres à l'exception notable des IEN en REP, scolarisation des moins de trois ans, santé scolaire, poursuite d'études et avant tout accompagnement des élèves dans la classe au cœur des apprentissages par le dispositif *« plus de maîtres que de classes »* : pas un seul volet qui ne semble avoir été minimisé ou reporté. Le référentiel national qui détaille ces mesures fait largement consensus et les seules revendications entendues sont liées à l'actualisation de la carte de l'éducation prioritaire et en particulier à la sortie de certains réseaux.

À titre positif et prospectif, il est cependant permis de se poser quelques questions.

Projets de réseaux ou réseau des projets ?

La mise en synergie des différents dispositifs constitue un enjeu incontournable pour les acteurs chargés du pilotage des projets (IEN, IA/ IPR, Chefs d'établissement) : par exemple, comment mieux utiliser le temps de concertation pour rendre pleinement efficient le dispositif *« plus de maîtres que de classes »* ou encore élaborer un projet de scolarisation des moins de trois ans avec les services de la petite enfance ? Plus complexe est l'articulation du projet de REP avec les ressources et dispositifs de la politique de la ville. Les moyens humains et financiers délégués aux services de l'État et des villes sont là aussi considérables : mais les contrats de ville qui sont censés apporter de la cohérence, deviennent trop souvent des *« usines à gaz »* manquant de réactivité et de souplesse, quelle que soit la bonne volonté des acteurs locaux.

Co-éducation ou co-existence ?

La réussite scolaire, on le sait, passe aussi par le renforcement des liaisons école-parents. Depuis trente ans, les exemples de réussite dans ce domaine sont innombrables et pourtant les constats pointent encore les insuffisances à surmonter : la défiance instrumentalisée parfois à l'égard de l'école mais surtout la distance à l'égard des codes et des usages de l'école que méconnaissent encore trop de parents, faute d'un travail sur la durée, de médiations, d'explicitations constantes... Le chemin à parcourir pour coopérer ensemble, et non de manière juxtaposée, est encore long...

Effet maître ou effet quartier ?

Deux indicateurs, nous dit-on, permettront de mesurer tous les quatre ans l'efficacité de la politique de l'éducation prioritaire : l'écart de maîtrise des compétences du socle entre élèves en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire et un indicateur de parcours réalisé grâce à un suivi de cohorte des entrants en sixième des REP+ en 2015. Pour aider les équipes à évaluer les acquis des élèves, des outils harmonisés et fiables seraient nécessaires afin d'éviter de reconstituer ce qui est déjà disponible, sans vouloir retomber dans les errements formalistes des précédentes évaluations nationales. L'annonce de nouvelles évaluations au début du CE-2 peut constituer un premier pas dans ce sens. Il y a là sans doute un point de fragilité qui pourrait être pris en défaut dans un nouveau contexte politique surtout si, dans le même temps, la situation sociale de certains quartiers continue à se dégrader... Que mesurera-t-on alors ?

Et les IEN : REP ou REP+ ?

La question est bien sûr d'un autre ordre que les précédentes. Leur place est dûment affirmée dans cette réforme. On se souvient qu'ils n'étaient même plus mentionnés comme pilotes dans les RAR. Au plan syndical notre revendication d'une égale reconnaissance notamment par le versement d'une indemnité comparable à celle des chefs d'établissement a été entendue pour ceux qui exercent en REP+. On peut toutefois s'étonner qu'il faille attendre la rentrée 2015 mais on peut surtout regretter que les collègues qui exercent en REP ne bénéficient pas de cette même reconnaissance.

Fort du mandat du dernier congrès et des bons résultats obtenus aux élections professionnelles, le SI. EN continuera à exiger un traitement identique pour tous. ---■

L'inspecteur de l'orientation et la problématique des territoires

Orientation, affectation, insertion, décrochage, évolution de la carte des formations ou de la carte scolaire, autant de sujets qui impactent au quotidien le travail de l'IEN-IO et qui concernent autant le système éducatif que les collectivités territoriales ou les partenaires extérieurs. Sur tous ces dossiers, l'IEN-IO occupe une place centrale qui doit être reconnue et valorisée. Or, force est de constater que cette reconnaissance est loin d'être acquise et que, selon les régions ou les académies, l'ancrage territorial de l'IEN-IO peut être très variable d'un lieu à un autre.

Un rattachement institutionnel qui ne va pas de soi

En tant qu'inspecteur du second degré, l'IEN-IO est rattaché institutionnellement au recteur. Mais son affectation en « résidence » dans un département l'inscrit de fait dans une relation étroite avec le DASEN.

Eloigné, voire coupé du lien « *physique* » avec le niveau académique, il n'est souvent associé qu'indirectement aux thématiques régionales qui constituent pourtant le cœur de son activité.

En outre, selon qu'il travaille dans un petit ou un gros département, dans un contexte rural ou dans un département très urbanisé, qu'il exerce seul ou en lien avec un autre collègue IEN-IO, les missions qui lui sont confiées peuvent être très différentes. Outre la prise en charge de la problématique de l'affectation des élèves et du suivi de l'activité des CIO, il se voit confier un certain nombre de dossiers spécifiques : dispositifs relais, accueil des jeunes issus de l'étranger, élèves à besoins spécifiques particuliers, liaison École Entreprise, lutte contre le décrochage…

Réaffirmer l'ancrage pédagogique et territorial de l'IEN-IO

Face à l'extrême diversité des missions possibles il est essentiel de rappeler que l'IEN-IO reste fondamentalement un inspecteur pédagogique « *comme les autres* », et qu'à ce titre, son domaine d'expertise s'exerce autant au niveau académique qu'au niveau local.

Au sein de l'académie, tout d'abord, la liaison devient de plus en plus étroite et nécessaire avec le CSAIO pour mettre en œuvre sur le terrain la politique d'orientation voulue par le recteur. Parallèlement, le renforcement du partenariat avec l'ensemble des collectivités territoriales devient indispensable eu égard à la mise en place du Service public régional d'orientation (SPRO) et au désengagement croissant des départements dans la gestion des CIO.

Par ailleurs, il faut conforter, voire renforcer le rôle d'inspecteur pédagogique de l'IEN-IO au sein du collège académique des inspecteurs et mettre à profit son positionnement à la fois transversal et transdisciplinaire pour favoriser le lien entre les différents degrés, niveaux et types d'enseignement ou d'établissement qui forment la complexité de notre système éducatif.

Au niveau local, la présence régulière de l'IEN-IO au sein même des bassins de formation est nécessaire afin d'être au plus près des préoccupations des établissements scolaires et de pouvoir piloter avec efficacité les dossiers qui lui sont confiés.

Selon le cas, cet ancrage local pourra prendre la forme, soit d'une visite, d'une rencontre ou d'une intervention dans les unités d'enseignement, soit d'une invitation de l'inspecteur de l'orientation aux réunions de bassin, soit d'une participation active au sein du bureau de tel ou tel bassin dès lors que l'IEN-IO y a été désigné par le recteur comme l'inspecteur pédagogique référent.

Agir sur les inégalités territoriales

C'est sous cette dernière forme que l'IEN-IO pourra remplir au mieux les objectifs qui sont ceux de tous les inspecteurs, à savoir l'accompagnement pédagogique des équipes pour une meilleure prise en charge de tous les élèves.

Pour réduire les inégalités que génère notre système éducatif, les réformes engagées par la loi de Refondation de l'école vont dans le bon sens : mise en place des rythmes scolaires, réaffirmation des objectifs d'acquisition d'un socle commun pour tous, ouverture du collège vers l'extérieur avec la mise en œuvre de nouveaux parcours de découverte (PEAC, PIIODMEP), valorisation de la voie professionnelle… Mais ces réformes ne suffiront pas tant qu'on n'aura pas cherché à réduire le « *fossé territorial* » existant dans notre pays.

Plus que jamais, les deux idées, défendues par le SIEN, d'une mise en œuvre d'un grand corps de l'encadrement pédagogique et d'une co-construction des politiques éducatives, semblent nécessaires pour faire évoluer les choses.

Dans un paysage contrasté et en pleine évolution, l'inspecteur de l'éducation nationale, quelle que soit sa spécificité ou sa discipline, conserve toute sa légitimité de par son expertise pédagogique et sa connaissance fine des problématiques du territoire et sa capacité à mobiliser les ressources humaines pour conduire le changement. --■

Connaissance des réalités locales et injonctions nationales - déclinaison intelligente d'une politique nationale sur des territoires différents

En ce qui concerne le second degré, le concept naturel de territoire est l'académie ou la région, deux entités actuellement souvent identiques à part quelques exceptions.

Ce territoire est découpé en différentes structures administratives. Il s'agit de bassins, de districts ou de réseaux. Ceux-ci sont plus ou moins développés selon les académies. L'inspecteur du second degré, suivant les pratiques locales, peut être référent d'une ou plusieurs de ces entités. Grâce à sa connaissance du terrain, et en liaison avec les pilotes, il travaille sur les dossiers transversaux (SEGPA, 3è Prépa-pro, EREA, accompagnement personnalisé, liaison BAC PRO / BTS, lycée des métiers, lutte contre le décrochage, dossier handicap, etc.) Il participe également aux dialogues de gestion.

Son rôle est donc prépondérant. Il apporte son expertise pédagogique et professionnelle au pilotage opérationnel de tous ces dossiers. C'est un élément fort du métier d'inspecteur qui assure son ancrage dans un territoire.

Les territoires sont matérialisés par un échelon des services déconcentrés de l'état, les services académiques. Ceux-ci sont garants des enseignements définis au niveau national, du recrutement, de la gestion de carrière des enseignants. Ils octroient le volume horaire nécessaire au bon fonctionnement des structures.

La délivrance des diplômes, ainsi que leur rénovation, sont des missions de l'État. Ce sont les inspecteurs qui les assurent au niveau académique mais aussi au plus près du terrain, c'est-à-dire dans un ensemble d'unités d'enseignement qui le compose, chacune proposant une ou plusieurs filières de formation.

À côté des missions des services de l'Éducation nationale, les collectivités territoriales ont des missions importantes qui leur ont été confiées par la décentralisation.

- La définition de la carte des formations est certes de la compétence de l'état qui, au travers de l'autorité académique, qui peut créer ou supprimer des structures dans les EPLE. Mais la région est associée à la définition de la carte des formations au travers d'un plan pluriannuel, et assure le financement des installations et des équipements lié à l'évolution de la carte des formations.
- La construction et l'entretien des bâtiments, le mobilier, la fourniture et l'entretien des équipements sont du domaine des collectivités territoriales. La dotation en équipements est une des missions de la collectivité. Le cas particulier des rénovations de diplômes accentue encore l'importance du choix des équipements.

Cette répartition des missions rend indispensable une interface forte entre les deux instances. Il existe bien entendu des liens institutionnels entre les différents services administratifs.

Les inspecteurs possèdent une bonne connaissance du terrain et des différents interlocuteurs, mais aussi une parfaite connaissance des filières qu'ils gèrent, de leurs besoins de formation et d'équipement dans celles-ci. Ils possèdent aussi des éléments sur la configuration des établissements et les problèmes de gestion des ressources humaines.

En ce qui concerne l'évolution de la carte des formations, ils sont, au côté des DAPFIC / DAET, les interlocuteurs naturels des branches professionnelles. Ils peuvent utilement conseiller dans un arbitrage entre opportunité et coût. Ils peuvent être l'interface dans le triptyque « État - Région - EPLE ». Ils sont donc les mieux placés pour faciliter le pilotage « *État - Région* » sur ces points.

S'assurer de l'expertise de l'inspecteur pédagogique pour les collectivités est un net avantage pour optimiser les dépenses d'équipement et proposer aux élèves des matériels et outils pertinents qui puissent leur permettre de réussir une formation professionnelle de qualité.

L'inspecteur pédagogique **doit prendre toute sa place** dans le territoire, jouer pleinement son rôle d'interface, être facilitateur pour toutes les évolutions de structures ou d'équipements. Il est ainsi un garant de la qualité des formations proposées aux élèves.

Nouvelle rencontre dans le cadre du dialogue social le 22 janvier 2015

La réunion pilotée par ***Pierre Moya***, directeur adjoint de la DGRH, associait les deux branches du Service de l'encadrement *(Sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement / Sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement)* et un représentant de l'ESEN. S'inscrivant dans le suivi du GT 10, cette rencontre était réservée aux représentants des IEN siégeant en CAPN. De prochaines séances associeront les représentants des IA-IPR et des chefs d'établissement.

Avant d'aborder le débat relatif aux missions des inspecteurs, le directeur présente les avancées des textes réglementaires nécessaires pour mettre en œuvre les mesures catégorielles dont le principe a été évoqué lors du GT 10.

Pour ce qui est de l'échelon exceptionnel permettant l'accès à la HE B, trois textes sont en préparation et seront très rapidement soumis à l'avis des représentants des personnels :

- **modification du décret statutaire** qui sera soumis à l'avis du Conseil d'État ;
- **décret ministériel** précisant le nouvel échelonnement indiciaire (présenté en CTM) ;
- **arrêté** relatif aux taux de promotions pour les 3 années à venir.

Ces textes devraient être finalisés le 6 février ; ils suivront ensuite le parcours habituel pour ce type de document, l'objectif étant de boucler l'affaire avant l'été. Un régime dérogatoire permettrait ainsi de traiter des promotions au titre de 2015 pendant cette même année. Le principe de l'effet au 1er janvier 2015 n'est pas remis en cause.

Pour la mise en place des emplois fonctionnels, les textes sont un peu plus complexes car ils impactent plusieurs corps. Néanmoins, l'objectif est d'aller au plus vite en respectant les indications arrêtées lors de la réunion conclusive du GT 10. Rappelons que cette mesure concerne aussi bien les IEN, que les chefs d'établissement et les IA-IPR ; elle affecte aussi les cadres administratifs.

Les textes pourraient être finalisés pour fin mars, soit un mois après les précédents.

Pour l'échelon exceptionnel, nous avons commencé à nous positionner très clairement sur la nécessité de prévoir des critères classants qui se rapprocheraient de ceux qui sont mobilisés pour l'accès à la hors-classe. Nous avons surtout insisté sur la nécessité de traiter de la question des promotions dans le cadre d'une CAPN et avons obtenu un bon accueil de cette proposition.

Nous avons ensuite insisté sur le fait que cette mesure n'était pour nous qu'une étape et que nous réclamions avec insistance pour que l'échelon exceptionnel devienne au plus vite un échelon ordinaire en fin de hors-classe. Nous avons surtout réclamé que soit amorcée au plus vite une nouvelle réflexion catégorielle pour traiter de la fin de la classe normale. Le directeur et les représentants de l'administration ont parfaitement entendu nos arguments ; nous reviendrons inlassablement à la charge, jusqu'à ce que l'injustice flagrante qui est faite à tous ceux qui entrent tardivement dans la carrière soit rattrapée.

Les débats ont aussi été l'occasion d'évoquer la mobilité entre les corps qui est loin d'être satisfaisante à ce jour. Le directeur a insisté sur le fait qu'un emploi fonctionnel comme celui ce DAASEN pouvait aussi bien être confié à un IA-IPR, un IEN ou un chef d'établissement. Nous avons affirmé qu'il serait regrettable de s'arrêter en chemin ; un IEN doit pouvoir rester dans son corps d'origine et devenir DASEN à partir de cette position. Des mots importants ont été prononcés par le directeur : l'accès d'un IEN au corps des IA-IPR ne doit pas être considéré comme une promotion mais comme un changement de métier ...

Belle évolution dans les représentations, mais il faudra encore nous mobiliser pour qu'elle soit largement partagée au sein du système éducatif !

Le reste des échanges nous a permis de nous accorder sur la nécessité de réécrire la circulaire relative aux missions des inspecteurs. Les débats ont été animés et riches. De nombreux points d'accord sont envisageables, mais il faudra encore échanger. Nous veillerons à associer largement les syndiqués à ces discussions.

Dans un premier temps, nous avons surtout insisté sur la charge de travail et l'incohérence des missions (ou des tâches) qui sont confiées aux inspecteurs. Si chacun s'est accordé à reconnaître cet état de fait, les solutions sont encore loin d'être envisagées ...

Si elles tardent trop à émerger, peut-être serons-nous amener à bousculer les choses !

OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION

Exercez sereinement votre métier

www.autonome-solidarite.fr

www.maif.fr/offreeducation

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE ASL

MAIF
ASSUREUR MILITANT.

LA FABRIQUE DU DESIGN - +33 1 82 53 60 60 © PHOTOS : J. Delpire - Getty Images - Juin 2014

Le congrès national de l'UNSA Retraités

Le congrès national de l'UNSA Retraités a eu lieu à Bagnolet les 2 et 3 février 2015

L'UNSA Retraités regroupe les retraités adhérents de tous les syndicats de l'UNSA avec des représentations très contrastées selon les branches professionnelles car il existe encore de nombreux syndicats qui, tout simplement, ne syndiquent pas les retraités !

Tout se passe pour certains comme si l'action syndicale était réservée aux seuls actifs car inséparable de l'exercice potentiel du droit de grève… ignorant ainsi un quart de la population.

Les plus de 60 ans sont actuellement 15 millions. Ils seront 19 millions en 2025. Cette évolution démographique représente un progrès évident mais surtout un défi considérable pour la société française.

Les retraités, qui sont les actifs d'hier, ne peuvent oublier que les améliorations dont ils bénéficient sont le résultat de l'action menée par eux-mêmes et ceux qui les ont précédés. Mais ils savent aussi que nous vivons dans une société complexe où aucun acquis n'est définitif et où des inégalités importantes subsistent tant pour les actifs que pour les retraités. C'est pourquoi le combat syndical ne s'arrête pas le jour de la retraite !

Ni assistés, ni privilégiés

Bien loin d'être des « assistés » comme certains voudraient le faire croire, les retraités sont des acteurs à part entière de la société :

- en tant que consommateurs, mais aussi par l'aide financière qu'ils apportent souvent à leurs enfants et petits-enfants, ils participent activement au développement économique du pays ;
- dans la vie sociale, tout particulièrement au travers des associations ou des organisations syndicales, ils apportent leurs compétences et leur disponibilité ;
- dans la famille où ils occupent une position « *pivot* » entre leurs parents parfois dépendants, les enfants à aider et leurs petits enfants qu'ils peuvent aider à garder.

Les retraités ne sont pas non plus des « *privilégiés* » : si leur niveau de vie et leur taux de pauvreté reste encore très proche de celui des actifs, cette situation risque de se détériorer progressivement au regard des évolutions démographiques et se trouve aggravée par l'ensemble des problématiques liées au vieillissement (en particulier la hausse des dépenses de santé et la perte d'autonomie).

Un projet ambitieux mais réaliste

Le projet de résolution [1] adopté à l'unanimité par le Congrès prend clairement position, de manière réaliste et pragmatique, sur les grandes questions qui se posent aux retraités. Il définit un cadre qui s'inscrit totalement dans les valeurs défendues par l'UNSA avec une double ambition :

- la volonté de fédérer le plus grand nombre de retraités autour de propositions reconnues ;
- la nécessité de coordonner l'action de l'ensemble des retraités des syndicats de l'UNSA.

C'est dans cette perspective que l'engagement syndical des retraités prend tout son sens, celui d'une activité citoyenne authentique permettant d'apprécier, de donner son opinion et d'agir de manière déterminée sur les problèmes de société.

[1] *Le projet de résolution est consultable sur le site du SI.EN (rubrique Retraites) et sur le site de l'UNSA.*

Daniel ***Gauchon***
Représentant du **SI.EN** - **UNSA Éducation**
au Bureau national de l'**UNSA Retraités**

Cérémonie de remise de la Légion d'Honneur au grade de Chevalier à *Ginette Kirchmeyer*

Discours prononcé par *Maryse Savouret* DASEN (Académie de Strasbourg) le 10 octobre 2014 au *Lycée Alexandre Dumas* de Illkirch.

Ginette Kirchmeyer, vous incarnez la réussite. Ce proverbe allemand : «Wer will, der kann », *vous l'illustrez à merveille puisque c'est en vous formant sans cesse que vous avez pu gravir patiemment tous les échelons.*

Titulaire d'un BTS de Secrétariat de Direction, vous démarrez dans le monde de l'entreprise en régions mulhousienne et bâloise. Suite à votre réussite au concours de Professeur de Lycée Professionnel, vous devenez Professeur de Communication Administrative et Bureautique dans des lycées de Mulhouse, Saint-Louis et Thann. Rapidement, vous donnez à votre métier des dimensions supplémentaires : Conseillère pédagogique, membre de jury de concours, formatrice en Greta, et même auteur d'ouvrages pédagogiques.

Vous devenez même Professeur de DNL en section européenne allemand et vous faites partie de cette belle aventure pédagogique qu'a connu le Lycée Professionnel Camille Claudel de Mulhouse, le seul établissement à proposer en 1996 des sections européennes dans trois langues vivantes : allemand, anglais et italien. En 2001, vous réussissez le concours d'IEN de l'Enseignement Technique en Économie-Gestion. Vous êtes affectée dans l'académie de Dijon dans laquelle vous resterez trois ans. L'académie de Dijon étant pilote pour l'expérimentation de l'attestation EUROPRO *en lycée professionnel, vous trouvez là un formidable terrain de stage. Votre savoir-faire force le respect et rallie tous les suffrages.*

En 2004, vous voici affectée au Rectorat de l'Académie de Strasbourg. Vous assumez la responsabilité du suivi de deux filières, celle de votre champ de spécialités mais aussi celle de la filière hôtellerie-restauration. Bien vite, vous intégrez toutes les compétences liées au service et à la cuisine en effectuant des stages dans les établissements de restauration pour bien comprendre quelles sont les différentes tâches liées à l'exercice de ces métiers et cerner les attentes des professionnels.

En 2009, vous êtes promue au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques. Très engagée, vous l'êtes aussi au sein du syndicat des inspecteurs, et ceci au niveau national.

Vous vous êtes toujours attachée à montrer la voie de l'excellence et vous êtes impliquée dans le développement de nombreux partenariats avec les entreprises ainsi qu'avec les organisations professionnelles. Véritable moteur « au sens propre et figuré », votre engagement et votre disponibilité, votre énergie et votre enthousiasme sont reconnus comme des leviers essentiels à la réussite des projets que vous portez. Enfin, vous avez œuvré avec Isabelle Wolf à l'arrivée du dispositif « AZUBI-BACPRO » *qui représentera une réelle plus value pour les jeunes ! En effet, à l'issue de leur formation, les élèves seront titulaires d'un baccalauréat professionnel, d'une attestation de compétences validées par les chambres consulaires allemandes et d'un certificat linguistique reconnu par les entreprises outre-rhin.*

Votre enthousiasme fait plaisir à voir et votre charisme vous permet de fédérer un grand nombre de professionnels, professeurs, chefs des travaux et chefs d'établissement. Proche de vos équipes, vous leur insufflez une réelle dynamique de travail et vous leur apportez un soutien sans faille. Vous êtes un véritable trait d'union entre l'éducation nationale et le monde professionnel !

Chère Ginette, vous qui êtes reconnue et appréciée par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et du monde professionnel, Vous qui portez haut les valeurs de la voie professionnelle, Vous qui avez toujours servi avec une indéfectible loyauté le service public d'éducation, Votre dévouement méritait une reconnaissance à hauteur de votre engagement. C'est pourquoi, je suis très heureuse de partager avec vous et vos amis ce moment solennel.

Ginette Kirchmeyer, au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons Chevalier de la Légion d'Honneur.

Claire Vennin

C'est avec effroi et une profonde tristesse que nous apprenons le décès, le 11 janvier dernier à Valenciennes, de notre collègue *Claire Vennin*, Inspectrice de l'Éducation nationale en charge de la Circonscription de Valenciennes-Anzin, dans le Département du Nord.

Lauréate de la promotion 2007 du CRIEN, Claire venait d'être promue à la Hors-Classe des IEN. Elle avait cinquante huit ans. Nous retiendrons de Claire qu'elle fut un grand serviteur de l'Éducation nationale, jamais satisfaite de la portée d'une action au demeurant toujours très efficiente. Douée de rigueur et de l'indéfectible volonté d'atteindre ses objectifs, notre collègue portait haut l'ambition de la culture et des arts à l'école, ambition envisagée comme un levier primordial dans la lutte pour la réussite de nos élèves, en particulier, celle des plus défavorisés.

Claire Vennin avait engagé toute sa vie dans une implication professionnelle hors du commun. De nombreux professeurs lui doivent le soutien et l'accompagnement de leurs premiers pas dans le métier d'enseignant. Beaucoup de partenaires du service public lui doivent cette reconnaissance de l'Institution scolaire qu'elle leur permit d'obtenir.

Claire Vennin était une militante syndicale engagée au sein du SI.EN-UNSA.

Claire manquera à chacun d'entre-nous. Sa disparition soudaine induira longtemps, dans le collectif des IEN de NORD, une sourde et intense douleur que rien n'apaisera.

Les membres du Secrétariat Général, du Bureau national, les Responsables académiques et départementaux du **SI.EN-UNSA** et tous les adhérents présentent, à la famille et aux amis de *Claire*, ainsi qu'aux membres de son équipe, leurs condoléances sincères et attristées.

Franck ***Montuelle***
Secrétaire général adjoint du **SI.EN** - **UNSA Éducation**

Alain Mouchoux

***Alain Mouchoux*, ancien membre du bureau national de notre organisation et figure majeure de notre fédération avait participé à notre dernière réunion du BN, il y a quelques semaines à peine. Toujours aussi engagé et dynamique, il nous avait impressionné par la qualité et la pertinence de ses réflexions sur la laïcité en Europe. Nous avions convenu avec lui de poursuivre ces échanges et de développer une action médiatique d'importance en ce domaine. Le projet sera bien sûr poursuivi, mais notre ami nous manquera cruellement ...**

Michel Marucelli, ancien secrétaire général du SI.EN souligne : *Il était membre du Bureau national, longtemps avant mon arrivée au SNIDEN. Il fut, à l'époque, Secrétaire national à l'Éducation de la FEN, avant sa carrière syndicale internationale : CSEE, I.E, Francophonie, etc. C'était pour moi un ami proche. Après le décès de Jean Arnould, l'année 2015, commence décidément bien mal pour les vieux inspecteurs du BN !*

Luc Bentz, pour notre fédération, souligne les qualités humaines et l'engagement militant de notre ami : *Nous avons appris la disparition brutale d'Alain Mouchoux, secrétaire national de la FEN (secteur éducation, puis secteur international), qui assuma également un long mandat comme secrétaire général du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE). Dans le cadre de ses activités fédérales, il s'était impliqué fortement dans le CLED (Comité laïque pour l'Éducation au développement) qui préfigurait, sur ce plan, Solidarité laïque. Au sortir de son mandat au CSEE, il s'était engagé au sein du regroupement* « Éducation & Culture » *des organisations internationales non gouvernementales (OING) auprès du Conseil de l'Europe. Il présidait encore activement ce regroupement au moment de son décès.*

Instituteur, PEGC, puis inspecteur de l'Éducation nationale (IDEN à l'époque), Alain Mouchoux fut un éducateur de talent qui sut faire rayonner nos idéaux et nos engagements au niveau international.

Le secrétaire général, le Secrétariat national et l'ensemble de la Fédération s'associent à la peine que ressentent aujourd'hui la famille et les amis d'Alain Mouchoux.

Les membres du Secrétariat général, du Bureau national, les Responsables académiques et départementaux du **SI.EN-UNSA** et tous les adhérents présentent, à la famille et aux amis de Claire, ainsi qu'aux membres de son équipe, leurs condoléances sincères et attristées.

Michel Marbot

***Michel Marbot* lui aussi s'était fortement engagé dans le SI.EN en occupant les fonctions de responsable départemental pendant plusieurs années.**

Ses collègues témoignent :

Nous, collègues ou anciens collègues du Gers, nous avons appris cette semaine le décès de Michel Marbot, inspecteur chargé de circonscription qui a exercé trois ans dans l'académie de Toulouse. Nous gardons de Michel bien des souvenirs et notamment son sourire, le regard qu'il portait notamment sur les plus démunis, son écoute et sa tolérance. Michel luttait contre une longue maladie depuis quelques mois, nous en redoutions l'issue mais son annonce est terrible. Michel se battait aussi pour exercer avec brio ce métier si difficile. Combien de fois je l'ai vu au bureau bien avant huit heures, puis jusqu'au soir, tard. Il grignotait quelques gâteaux sur la pause méridienne pour avancer dans les dossiers et répondre encore aux nombreux mails, incessants. Son optimisme avait toujours le dessus.

Les pensées vont vers son épouse, Madeleine, qui a aussi assuré des responsabilités dans l'académie de Toulouse, au rectorat, sur la misson égalité des chances, avec engagement et passion. Elles vont aussi à sa fille, Julie : il était si fier de sa réussite et de sa force, et nous si admiratifs.

Le **SI.EN-UNSA** salue ces amis qui nous quittent bien trop tôt et adresse à leurs familles, comme à leurs amis, ses plus sincères condoléances.

Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes

Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur **casden.fr** ou contactez-nous au **01 64 80 64 80***

*Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

+X BANQUE POPULAIRE

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100
BROCA&WERNICKE - Illustration : Killoffer.